

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six le vendredi 5 juin à 19 heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de Doingt-Flamicourt proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026 se sont réunies dans la salle d'honneur de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mai 2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. HELFRIED, M. HEMMERLING, Mme BRATEK, M. LESAGE, M. BROHARD, Mme CARRE, Mme SABBE, M. PLATEL, Mme BEAUGET, M. GOLET, M. GAUDEFROY, Mme BROHARD

Absents excusés : M PHILIBERT ayant donné pouvoir à M Romuald HELFRIED
Mme BILLAS ayant donné pouvoir à Mme BRATEK
Mme DEPARRE

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Elodie BEAUGET

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Alain LESAGE, M Régis BROHARD, M. Sébastien GAUDEFROY et Mme Gaëlle BROHARD. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Une liste a été déposée :

La liste Alain LESAGE est composée par :

- M Alain LESAGE
- Mme Marie-Noëlle BRATEK
- M Romuald HELFRIED
- Mme Laurence BILLAS
- M Frédéric HEMMERLING
- Mme Gaelle BROHARD

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste Alain LESAGE : 14 voix

Le quotient applicable est : $14/6 = 2,33$

1^{re} répartition :

La liste Alain LESAGE obtient : $14 : 2,33 = 6$, soit 6 sièges

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Alain LESAGE : 6 sièges

Les délégués élus sont :

1. M Alain LESAGE
2. Mme Marie-Noëlle BRATEK
3. M Romuald HELFRIED

Les suppléants élus sont :

4. Mme Laurence BILLAS
5. M Frédéric HEMMERLING
6. Mme Gaelle BROHARD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a renouvelé par délibération n°2026-012 en date du 20/03/2026 les membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

La liste a été soumise le 19/05/2026 à la Directrice de la DGFIP d'Amiens.

La Directrice des finances publiques a désigné à partir de cette liste, et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires titulaires et les commissaires suppléants. Puis elle a désigné d'office d'autres commissaires de son choix. Pour rappel, la commission communale des impôts directs est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Ci-dessous la liste des commissaires et commissaires suppléants désignés par la Directrice de la DGFIP.

Claude CAPEL	3 rue St Phocas	Sébastien BRUYER	5 rue Vincent Joubaud
Edith VASSEUR	3 rue Roger Come	Xavier BROHARD	44 rue Paul Gamant
Daniel BRATEK	15 rue Paul Gamant	Fabien VANWALSCAPPEL	11 rue Jean Jacques Rousseau
Olivier BILLAS	30 rue Jules Ferry	Nathalie DARTOIS	4 rue Victor Hugo
Dominique DOUAY	5 rue Jean Jacques Rousseau	Françoise BRAILLON	23 rue St Phocas
Chloé GUYOT	86 rue Joliot Curie	Robert MACHUELLE	2 rue Jacques Orvane

Ainsi, Dany CARON, Robert LAFARGE, Jacky DUVAL, Monelle PLATEL n'ont pas été retenus par la DGFIP.

AMÉNAGEMENT FONCIER : ÉLECTION DE DEUX PROPRIÉTAIRES TITULAIRES ET D'UN PROPRIÉTAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la loi L.121-4 du Code rural et de la pêche maritime, le Maire est membre d'office de la commission, d'où la nécessité de désigner un conseiller municipal en cas d'empêchement.

M Régis BROHARD est désigné comme suppléant de M le Maire en cas d'empêchement.

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 30 avril 2026, la Présidente du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 11 mai 2026 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal du Courrier Picard du 26 mai 2026.

Le nombre de votant étant de 14, la majorité requise est 7 voix.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

Liste 1 :

Benoît KIMP
Xavier BROHARD
Fabienne WERKEYN

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante a voté à bulletin secret :

Liste 1 :

Benoît KIMP	14 voix
Xavier BROHARD	14 voix
Fabienne WERKEYN	14 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, dès le premier tour M Benoît KIMP et M Xavier BROHARD sont élus membres titulaires et Mme Fabienne WERKEYN, est élue membre suppléant.

Madame DEPARRE entre en séance à 19h58.

CONVENTION D'ADHÉSION À L'UTILISATION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE MUNICIPALE D'AMIENS POUR DES ANIMAUX EN PROVENANCE D'AUTRES COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Ville d'Amiens et la SAS SACPA attributaire du marché public de gestion de la fourrière animale municipale de la Ville d'Amiens sont disposées à signer une convention tripartite avec la commune de Doingt-Flamicourt dans le cadre de l'accueil des carnivores domestiques en état de divagation sur la commune de Doingt-Flamicourt.

La convention met en place une tarification pour les communes utilisatrices.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de signature de la convention en cours d'année, la collectivité utilisatrice versera une participation liée aux frais d'entretien au prorata du nombre de mois d'un montant de 0,25 € HT par habitant à la Ville d'Amiens.

Soit population INSEE de l'année considérée multipliée par 0,25€ : $1\,431 \times 0,25 = 357,75$ €

La convention cessera au plus tard le 30 novembre 2028 ou le 30 novembre 2030 dans le cas où le marché actuel avec le gestionnaire serait reconduit pour une période de deux ans supplémentaires ;

En outre, pour la prestation assurée par la SACPA, la collectivité paiera à celle-ci le forfait de 1 € HT par habitant, TVA à 20 %.

Soit $1\,431 \times 1$ € HT = 1 431 € HT, 1 717,20 € TTC. Le montant de la 1^{ère} période est proratisé sur le nombre de mois d'utilisation en 2026.

La prestation proposée concerne l'admission des animaux en divagation sur la commune. Seul le personnel de la SAS SACPA est habilité à décider de l'opportunité de l'admission des animaux en fonction des critères de places disponibles , de la sécurité du personnel, de l'état de santé de l'animal.

La ville d'Amiens sera toujours prioritaire quant à la prise en charge des animaux errants.

La convention pourra être résiliée par la collectivité utilisatrice ou le gestionnaire, trois mois avant la date anniversaire du contrat de prestation les liant. Dans ce cas le gestionnaire en informera la Ville d'Amiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention tripartite permettant l'utilisation de la fourrière animale municipale d'Amiens ainsi qu'au marché de prestations de services proposés par la SACPÄ et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

INFORMATIONS DIVERSES

- Appel du 18 juin
- Feu de la saint Jean le 20 juin 2026
- Brocante du SIPE le 21 juin 2026
- Rando-vélo du VCSV, marche, VTT, route le 21 juin 2026 à l'école de Flamicourt à partir de 7h30
- Kermesse des écoles le 30 juin à 17h30
- 14 juillet 2026
- 22 et 23 août 2026, Fête de Doingt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Romuald HECRIED



Le secrétaire de séance,

